



MAIRIE D'AMBRES

81500 AMBRES

☎ 05.63.58.31.35

@ mairie-ambres@orange.fr

Ambres, le 18 décembre 2018

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 26/02/2018

Présents :

Mrs Tournier, Lafon, Marques, Baron, Enjalbert, Féraud et Boudet.

Mmes Rabaud, Ronfot, Vigneaux, Pinel, Javelot et Ambayrac

Absents/Excusés : Maxime Sanchez

Secrétaire de séance : M.Christine AMBAYRAC

Lecture du compte rendu de la séance du 7 novembre dernier : approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire informe que l'entrevue avec M. JULIEN concernant la vente de son terrain n'a pas eu de suite.

1- **CCAS**

M. le Maire rappelle que le CCAS a été dissous.

Le montant restant au Budget du CCAS (1611.86 €) doit être affecté au budget principal de la commune.

L'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

2- **BUDGETS**

2-1 Compte Administratif et Compte de Gestion – BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil municipal a procédé à l'examen du compte de gestion ainsi qu'à celui du compte administratif qui s'établit ainsi :

Exploitation		Investissement	
Dépenses	30 089.78 €	Dépenses	31494.43 €
Recettes	46 973.32 €	Recettes	141 296.03 €
Solde	+ 16 883.54 €	Solde	+ 109 801.60 €
Exercice N-1	+ 12 858.70 €	Exercice N-1	- 95 518.40 €
Résultat de clôture 2017	+ 29 742.24 €	Résultat de clôture 2017	+ 14 283.20 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que les opérations sont concordantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (M. Le Maire sort de la salle pour le vote du CA).

Vote : Pour 11
 Contre 0
 Abstention 1

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017

Approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement

2-2 Affectation des résultats 2017 au Budget assainissement 2018

M. Le Maire fait part des restes à réaliser (dépenses et recettes budgétisées en 2017 mais non réalisées) à reporter sur le budget 2018 :

Dépenses : 155 000.00 €

Recettes : 34 255.60 €

Le besoin d'autofinancement étant de 106 598.54 €, l'affectation sera la suivante :

Article 1068 (part affectée à l'investissement) : 29 742.24 €

Article 002 (report à nouveau à la section d'exploitation) : 0 €

2-3 Compte Administratif et Compte de Gestion – BUDGET COMMUNAL 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil municipal a procédé à l'examen du compte de gestion ainsi qu'à celui du compte administratif qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	672 281.29 €	Dépenses	243 288.99 €
Recettes	717 082.20 €	Recettes	339 685.14 €
Solde	+ 44 800.91 €	Solde	+ 96 396.15 €
Exercice N-1	+ 56 068.46 €	Exercice N-1	- 28 090.43 €
Résultat de clôture 2017	+ 100 869.37 €	Résultat de clôture 2017	+ 68 305.72 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que les opérations sont concordantes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (M. Le Maire sort de la salle pour le vote du CA).

Vote : Pour 11
 Contre 0
 Abstention 1

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017

Approuve le compte administratif 2017 du budget communal 2017.

2-4 Affectation des résultats 2017 au Budget communal 2018

M. Le Maire fait part des restes à réaliser (dépenses et recettes budgétisées en 2017 mais non réalisées) à reporter sur le budget 2018 :

Dépenses : 121 044.81 €

Recettes : 34 796.00 €

Le besoin d'autofinancement étant de 17 943.09 €, l'affectation sera la suivante :

Article 1068 (part affectée à l'investissement) : 17 943.09 €

Article 002 (report à nouveau à la section d'exploitation) : 82 926.28 €

3- ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les projets 2018 sont les suivants :

- EXTENSION DE L'ECOLE

Le Maire rappelle que plusieurs solutions étaient envisagées :

1- rénover l'existant : cette solution n'apparaît pas possible du fait de la responsabilité liée au sol

2- détruire l'existant et faire du neuf : le cabinet Rakoto architecture a fait une première esquisse et prévisionnel qui s'élève à 420 00 € HT tous frais compris (bâtiment, coursive, rampe d'accès, vrd, parking, maîtrise d'œuvre) pour 2 salles de classe.

D. BOUDET s'étonne d'un coût si élevé pour un bâtiment « simple » par rapport à une maison individuelle par exemple.

M. Le Maire signale que des variantes ont été demandées (rampe d'accès à minima, non couverte).

De plus, il annonce qu'une fermeture de classe à la rentrée pour AMBRES est envisagée par l'académie...en fonction des effectifs.

Au vu de ces informations, l'assemblée estime qu'il vaut mieux ne pas se précipiter.

Seuls des frais d'études seront prévus au BP 2018. Le projet d'extension pourra ainsi être affiné pour 2019.

- VOIRIE 2017 : des restes à réaliser pour un montant de 19 826.04 € sont à inscrire
- VOIRIE 2018 : 50 000.00 €
- OUTILLAGE : 3000.00 €
- TEPCV : 21 000.00 € (passage en LED éclairage public)
- CEE Certificats à Economie d'Énergie Isolation : montant à déterminer.

M. Le Maire rappelle qu'une enveloppe a été accordée pour les travaux liés à l'économie d'énergie (projet piloté par la CCTA). Des aides à hauteur de 80 à 100 % sont prévues pour les travaux remplissant les conditions. Plusieurs projets sont éligibles : l'isolation du 2^{ème} appartement en cours de rénovation et la partie « salle de théâtre », les fenêtres – idem, l'isolation des ateliers techniques (partie isolation et fenêtre+portail).

Des travaux seraient alors envisagés pour pérenniser et sécuriser les ateliers tels que la création d'un plancher ourdi (22 000 €).

D. MARQUES et A. LAFON estime que si des travaux d'isolation se font, il est nécessaire de faire un plancher ourdi.

Des propositions chiffrées vont être demandées pour les 2 solutions : plancher bois et plancher ourdi...La commission travaux finalisera le choix retenu.

- Aménagement logement : des restes à réaliser pour un montant de 79 482.40 €
- Rénovation atelier : 22 000.00 €
- Agrandissement cimetière : ?
- Révision du PLU (pour mise en adéquation avec le SCOT)

4- LOGEMENT 2

Les travaux du 2^{ème} logement avancent.

Il sera prêt fin mai.

Il convient de fixer le montant du loyer.

Le loyer du 1^{er} logement s'élève à 460 € (taxe d'ordures ménagères comprises) pour une surface de 66 m², la surface du 2^{ème} logement est de 93 m², M. Le Maire demande à l'assemblée leur avis sur le montant.

Le loyer est fixé à 600 € (taxe d'ordures ménagères comprises).

L'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

5- RYTHMES SCOLAIRES : Rentrée 2018/2019

M. RONFOT explique, que, comme envisagé en juin dernier, le retour à la semaine des 4 jours a été porté aux voix lors du dernier conseil d'école qui a validé cette proposition.

Une demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : lundis/mardis/jeudis/vendredis 8h45-12h et 13h30-16h15, a été faite auprès de la DASDEN (direction académique).

M. RONFOT fait une proposition de nouveaux horaires pour le personnel de l'école afin que les agents ne perdent pas d'heures (anciennement mercredi matin et NAP du soir).

6- URBANISME

Les derniers travaux (éclairage public et voirie) ont été réceptionnés au lotissement « les terrasses de la plaine » rue des croisades.

Une demande a été formulée par l'ASL les terrasses de la plaine en date du 20 janvier dernier en en vue de rétrocéder à titre gracieux la voirie et les réseaux à la commune.

L'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

Un acte administratif sera effectué par la commune (pas de frais de notaire).

M. Le Maire informe des autres projets de lotissement :

- lotissement « Le Pastel » : les 1ères constructions ont démarré : tous les lots sont vendus.
- lotissement « Les Balcons d'AMBRES » idem : 2 lots sur 4 sont vendus.
- un projet de 4 lots en haut du chemin d'En Audié est en cours.
- le projet de 2^{ème} lotissement derrière Le Pastel pourrait arriver assez rapidement, le propriétaire étant décidé à vendre le terrain....

D. BOUDET alerte sur l'agrandissement de la commune (vu les projets de lotissement en cours) et demande si le projet de sécurisation de la RD87 ne pourrait pas être repris à moins grande échelle ?

Il souhaiterait que les arrêts de bus soient rapidement décalés comme prévu dans le projet car estime que la sécurité des enfants dont le nombre est en forte progression n'est pas assurée.

7- RESSOURCES HUMAINES

M. Le Maire fait part à l'assemblée que, du fait de l'ancienneté, plusieurs agents sont susceptibles d'avancer de grade.

Ces avancements sont du ressort de l'autorité territoriale (du Maire) mais nécessite au préalable l'ouverture du poste correspondant.

3 personnes sont concernées :

- 2 adjoints techniques remplissent les conditions pour avancer au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe remplit les conditions pour avancer au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

L'assemblée valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à Temps Complet (fermeture du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe) et de 2 postes d'adjoints techniques principal 2^{ème} classe à Temps Non Complet (fermeture de 2 postes d'adjoints techniques).

8- QUESTIONS DIVERSES

SMICTOM

D. BOUDET signale qu'il y a eu une erreur dans le compte rendu : la distribution des containers se fera en 2019 (et non en 2018).

Loi de transition énergétique pour la croissance verte : l'objectif du SMICTOM : baisser de 50 % les enfouissements d'ici 2025.

D'ici 2022, tous les plastiques seront recyclés (bac jaune).

Cela conduira à une augmentation des tarifs : hausse de 6 % en 2018 puis tous les ans régulièrement.

DIVERS :

Barrage sur l'Agout : mise en eau fin mars.

Centenaire armistice 14-18 : reconstitution faite à Marzens en juin.

Prochain conseil : vote du BP 2018.

Clôture de la séance : 22h